

Mr Marc SCIALOM
430 route de la Rappe
74 380 LUCINGES

A l'attention de **Mr SCIALOM**

Date : 11-05-2026

N/Réf : JS/JS – 14919

Affaire : 14919 / Aménagement de 5 logements à MARNAZ

Objet :

ATTESTATION PORTANT PRISE EN COMPTE DES REGLES PARASISMIQUES, EN PHASE DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Conformément à l'annexe 1 de l'Arrêté du 22 décembre 2023.

Les textes de référence

Arrêté du 22 décembre 2023 relatif au contenu de l'attestation sismique au dépôt de permis de construire et à la déclaration d'achèvement des travaux

Article L. 132-2 du code de la construction et de l'habitation.

Articles R. 122-36, R. 125-17 et R. 132-2 du code de la construction et de l'habitation.

Arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal » modifié.

Le maître d'ouvrage

Identité :

- Si personne physique :

Nom : SCIALOM

Prénom : Marc

- Si personne morale :

Forme juridique (SA, SARL, SCI...) :

Dénomination sociale :

Numéro SIRET ou SIREN :

Adresse :

- Le maître d'ouvrage réside en France :

Numéro et libellé de la voie : 430 route de la Rappe

Complément d'adresse :

Code postal : 74380

Localité : LUCINGES

Adresse électronique : marcscialom@gmail.com

Numéro de téléphone :

L'attestateur

Qualité de l'attestateur :

☐ Contrôleur technique :

Nom :

Prénom :

Nom commercial de la société :

Raison sociale :

Numéro de SIRET ou SIREN :

Numéro de l'agrément ministériel :

☐ Constructeur (uniquement dans le cas d'une maison individuelle) :

Nom :

Prénom :

Nom commercial de la société :

Raison sociale :

Numéro de SIRET ou SIREN :

☒ Bureau d'étude structure :

Nom : **SOULAT**

Prénom : **Jérôme**

Qualité : **Ingénieur Gérant**

Nom commercial de la société : **BUREAU MATHIEU**

Raison sociale : **BUREAU MATHIEU**

Numéro de SIRET ou SIREN : **522 005 156 00024**

Assurance souscrite par l'attestateur :

☒ L'attestateur déclare avoir contracté une assurance professionnelle pour réaliser cette attestation.

Nom de la compagnie d'assurance : **SMA BTP**

Numéro d'assuré : **479445S**

Numéro Contrat : **7356000 / 002 47718/81**

Code courtier : **960 / L692**

Date de validité : du **01/01/2026** au **31/12/2026**

Adresse et contact de l'attestateur : **BUREAU MATHIEU – Jérôme SOULAT**

Numéro et libellé de la voie : **3, impasse des Fontaines**

Complément d'adresse : **Z.I. les Fontaines**

Code postal : **26 120**

Localité : **CHABEUIL**

Adresse électronique : **contact@bureaumathieu.fr**

Téléphone : **04 75 43 30 31**

Les documents remis par le maitre d'ouvrage à l'attestateur

Pour permettre l'établissement de l'attestation à la déclaration d'achèvement des travaux, le maitre d'ouvrage remet à l'attestateur qu'il a choisi :

☒ Le projet de construction en phase de dépôt du permis de construire.

☐ Les éléments géotechniques faisant apparaître la classe de sols du lieu d'implantation de la construction envisagée.

☐ L'étude préalable lorsqu'elle a été demandée dans le cadre d'un Plan de Prévention des Risques

Le projet

Numéro et libellé de la voie : Les Colombes de l'Etoile

Complément d'adresse : 529 Route de la Colombière

Code postal : 74460

Localité : MARNAZ

Code INSEE de la commune :

Numéro de permis de construire : PC07416922C0005

Date du dépôt de la demande de permis de construire : 19/04/2022

Constats

- Existence d'un plan de prévention des risques sismiques (e) de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme) :

Le projet est-il concerné par un plan de prévention des risques sismiques ?

☐ Oui ☒ Non

Le plan de prévention des risques sismiques impose-t-il l'obligation de réaliser une étude préalable ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, est-ce que l'architecte du projet ou l'expert a certifié qu'elle a bien été réalisée

☐ Oui ☐ Non

- La catégorie d'importance du bâtiment :

☒ Catégorie II

☐ Catégorie III

☐ Catégorie IV

- La zone de sismicité dans laquelle se trouve le bâtiment :

☐ Zone 2

☐ Zone 3

☒ Zone 4

☐ Zone 5

- Type de projet :

☐ Construction d'une maison individuelle

☐ Autre construction neuve

☐ Extension horizontale.

☐ Extension verticale : aménagement des combles et création mezzanine

☐ Superficie du projet (surface de plancher en m2) :

☒ Nombre de niveau : R+2 avec combles

- Référentiel(s) utilisé(s) pour le dimensionnement de la structure :

- Pour toutes les catégories de bâtiment, les principes de conception, de calcul et de dimensionnement applicables aux bâtiments mentionnés à l'article 3 de l'arrêté sismique du 22 octobre 2010 :

☒ Les normes NF EN 1998-1 septembre 2005, NF EN 1998-3 décembre 2005, NF EN 1998-5 septembre 2005, dites « règles Eurocode 8 » accompagnées des documents dits « annexes nationales » des normes NF EN 1998-1/ NA décembre 2007, NF EN 1998-3/ NA janvier 2008,

NF EN 1998-5/ NA octobre 2007 s'y rapportant.

☐ « Le référentiel "Dimensionnement parasismique des éléments non structuraux du cadre bâti ; Justifications parasismiques pour le bâtiment à risque normal" version 2014 »

- Pour les maisons individuelles, la possibilité de recourir aux guides réglementaires de dimensionnement forfaitaire suivants :

☐ Guide de construction parasismique des maisons individuelles DHUP CPMI-EC8-zones 3-4, édition 2021.

☐ Guide de construction parasismique des maisons individuelles DHUP CPMI-EC8 Zone 5, édition 2020.

- Le sol :

Une étude de sol a-t-elle été réalisée : NON pas à ce stade

Si oui, classe de sol en présence (selon EC8) : ☐ A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ E ☐ S1 ☐ S2

Si microzonage, préciser la classe de sol du microzonage :

Si non, catégorie de sol identifiée (règles simplifiées CPMI) : 1 ☐

Par qui a été identifiée la catégorie de sol :

☐ Pas d'information

- Les fondations du projet :

Une ou des étude(s) de sol a/ont-t-elle(s) été réalisée(s) ?

☐ oui ☒ non

Si oui, date(s) de réalisation :

Conclusions

L'attestateur atteste que le maitre d'ouvrage a bien pris en compte, en phase de dépôt du permis de construire, les règles de construction parasismiques sur la base des documents qui lui ont été fournis par le maitre d'ouvrage (cf. liste ci-dessus) :

☒ oui ☐ non

L'attestateur émet-il des réserves ?

☐ oui ☒ non

Fait à Chabeuil, le 11/05/2026

BUREAU MATHIEU

Jérôme SOULAT,

Ingénieur Gérant

